



Vous vous posez la question de... fournir à vos adhérents un suivi technique personnalisé

✓ Les avantages

- Une veille permanente sur les techniques culturales.
- Des conseillers compétents à votre service.
- Un accompagnement dans le respect de votre cahier des charges et/ou des demandes clients.
- Accès privilégiés à des résultats d'expérimentations (SERFEL, CEHM, GRAB...)

✓ Les modalités

- Intervenants : conseillers techniques de la Chambre d'agriculture du Gard : conseillers spécialisés en arboriculture, maraîchage, viticulture, phytosanitaire, agroéquipement.
- Durée de la prestation : annuelle non reconduite de manière tacite.
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation collective.
- Lieu : en salle et sur le terrain.

✓ Les documents remis

- Producteurs :
 - Dans certains cas, remise d'un document synthétique après chaque visite.
 - Documents relatifs à la ou les cultures (calendrier phytosanitaire...).



Votre contact

Lydie CARON-PICOT
Tél 04 66 04 50 46
Fax. 04 66 04 50 71
lydie.caron-picot@gard.chambagri.fr



Votre projet

- Vous souhaitez que vos adhérents soient accompagnés techniquement sur une ou plusieurs cultures et/ou sur des sujets précis.

Notre proposition

- Une information à jour sur la réglementation.
- Des visites régulières chez les adhérents selon leur demande ou un calendrier pré-défini.
- Invitations à des visites SERFEL.

Notre méthode

- Programmation d'une réunion avec les responsables de l'OP / Association pour établir le plan d'action pour l'année (Convention + Annexes) en fonction de leurs exigences.
- Réalisation d'un diagnostic avec chaque producteur lors de la première visite terrain pour décider du ou des thèmes à aborder lors du suivi de l'année.
- Des réunions en salle et des visites sur le terrain.

Notre engagement

- Vous disposez de conseils précis pour conduire vos cultures ou réaliser votre projet.
- Un appui spécialisé et indépendant des firmes.

**Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur
www.gard.chambre-agriculture.fr**

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »